



ACCORD DE BRANCHE SUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

## De nouvelles mesures à mettre en place

L'accord de branche relatif à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés a été signé le 21 juin 2017. L'accord mentionne notamment les indicateurs que Présanse devra fournir chaque année aux partenaires sociaux pour le suivi de cet accord : le nombre de SSTI ayant désigné un salarié référent ; le nombre de personnes des SSTI ayant suivi un module de formation professionnelle portant sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ; le nombre d'actions menées au niveau des SSTI mobilisant les réseaux institutionnels (Cap Emploi, Agefiph, Sameth, etc.) ; le nombre de SSTI ayant

mis en place un parcours d'intégration spécifique aux travailleurs handicapés et un dispositif de suivi individualisé après l'embauche.

Ces indicateurs seront publiés dans le rapport de branche, dès la prochaine édition, dont la phase de collecte débutera en mars 2018.

**Les SSTI sont donc invités à mettre en place au plus tôt les mesures mentionnées dans cet accord (désignation d'un salarié référent, formation, réalisation d'actions mobilisant des réseaux institutionnels, et parcours d'intégration) et les outils permettant de rendre compte de leurs actions. ■**

### PARUTION

#### Droit des Services de Santé au Travail

Préface de Yves Struillou

Hubert SEILLAN

Pour présenter son ouvrage, l'éditeur choisira cet extrait de la préface d'Yves Struillou, Directeur général du travail :

*"Le présent ouvrage est assurément à ce jour une rareté, qu'il convient de considérer comme telle. Je n'ai en effet pas observé d'autre contribution que celle-ci abordant la question des services de santé au travail d'une manière aussi vaste et, par sa démarche synthétique, embrassant aussi complètement les angles par lesquels le sujet mérite d'être abordé. Je ne saurais trop lui savoir gré d'avoir voulu porter une telle ambition, même s'il le fait à la fois avec modestie, rigueur mais également une liberté de ton incarnant parfaitement l'homme de loi qu'il est."*



Éditions **DOCIS**  
www.editions-docis.com

### AFOMETRA

RAPPEL : JOURNÉE D'INFORMATION  
POUR LES RESPONSABLES DE  
FORMATION



Le 16 janvier 2018, l'AFOMETRA convie les responsables formations à une journée d'information sur les actualités de la formation professionnelle et de l'AFOMETRA.

#### Programme de 10h à 16h30 :

Présentation de l'équipe de l'AFOMETRA.  
Tour de table des participants.  
Actualités de la formation professionnelle :  
- Critères qualité, référencement (Datadock).  
- Développement professionnel continu.  
- Modalités pratiques de réalisation des formations.

L'offre de formations AFOMETRA en 2018 :

- Évolution des cycles métiers.
  - Les nouvelles formations proposées en 2018.
  - Les réadaptations et refontes proposées en 2018.
  - Focus sur quelques formations.
- La préparation du catalogue 2019 :  
- Évolution des formations RPS.  
- Vos propositions et/ou attentes et besoins.  
Questions diverses.

**Inscrivez-vous vite, le nombre de places est limité !**

Bulletin d'inscription disponible sur [www.afometra.org](http://www.afometra.org)  
Inscriptions et informations : Sophie Gillard, 01 53 95 38 63 ou [s.gillard@afometra.org](mailto:s.gillard@afometra.org)

Lieu : Espace Moncassin, PARIS 15<sup>e</sup>.

